



# REGLEMENT INTERIEUR

# 2010/2011

(Oct 2010.1)

# CHARTRE DE L'ÉTHIQUE DU CHALLENGE CELTIC

## PRÉAMBULE DESTINÉ AUX RESPONSABLE DES EQUIPES

**Le Challenge Celtic et les joueurs des équipes qui le composent sont à l'image de leurs responsables. Les responsables d'équipes s'engagent à avoir un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain.**  
**Respecter le Règlement Intérieur. Respecter et aider l'arbitre dans sa conduite du match.**  
**Etre maître de la tenue de ses joueurs et anticiper les débordements.**  
**Inscrire sur la feuille de match tous les incidents qui peuvent nuire à l'esprit du Challenge.**

**Tous les membres de l'ASC CHALLENGE CELTIC s'engagent à :**

**RESPECTER L'ARBITRE**

**RESPECTER SES ADVERSAIRES**

**BANNIR LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE**

**ÊTRE MAÎTRE DE SOI**

**ÊTRE LOYAL ET FAIR-PLAY**

**MONTRER L'EXEMPLE**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## TITRE I – PARTICIPATION AU CHALLENGE

### **ARTICLE 1 : Respect du règlement.**

La participation au Challenge Celtic implique que les responsables d'équipes et les joueurs ont pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

### **ARTICLE 2 : Devoir des responsables.**

Ils sont les garants de l'état d'esprit de leur équipe. Ils remettent, en début de saison, la liste de leurs joueurs, les justificatifs d'identité des nouveaux joueurs, s'acquittent de la cotisation, justifient de l'assurance de leur équipe et participent aux réunions mensuelles des dirigeants. Ils doivent en outre répercuter les informations du Challenge à leurs joueurs. A cette fin ils recevront, à l'issue de chaque réunion, un compte rendu.

### **ARTICLE 3 : Engagement d'une équipe.**

Il donne lieu au versement d'une cotisation annuelle qui englobe le championnat, la coupe et le tournoi de sixte. Son montant est fixé par l'assemblée générale.

Toutefois, ne pourront être engagées que les équipes qui respectent les critères suivants :

- Avoir versé la cotisation,
- Etre à jour des pénalités,
- Fournir une liste des joueurs, avec copie des justificatifs d'identité des nouveaux joueurs (carte nationale d'identité ou passeport et **photo portrait récente**).

L'ensemble de ces documents doit être fourni IMPERATIVEMENT lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de début de saison. A défaut, l'équipe ou les équipes qui n'auront pas un dossier complet seront considérées hors CHALLENGE (0 point par match joué).

Un club ne peut engager au maximum qu'une seule équipe dans chaque Division.

Un club qui aurait inscrit une équipe dans chaque Division ne peut désengager l'une de celles-ci qu'avec l'accord du Bureau. A défaut ce dernier peut décider de suspendre les deux équipes.

Un club ne peut être représenté en D1 que s'il a une équipe engagée en D2 (**tout cas dérogatoire relève de l'accord du Bureau après étude au cas par cas**)

### **ARTICLE 4 : Les joueurs.**

Il s'agit de la liste des joueurs remise en début de saison par chaque responsable.

Division 1 : Ils ont au moins 40 ans au 31 décembre de la saison en cours. Seul le gardien de but peut avoir moins de 40 ans, mais il n'est pas autorisé à jouer dans le champ. Si le gardien est licencié FFF, il doit avoir dans ce cas minimum 35 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Division 2 : Ils ont au moins 30 ans au 31 décembre de la saison en cours à condition de ne pas être licenciés FFF. **Dans ce cas, l'âge minimum requis est aussi de 30 ans mais un accord du Bureau est nécessaire pour validation de l'inscription du joueur.** Seul le gardien de but peut avoir moins de 30 ans, mais il n'est pas autorisé à jouer dans le champ. **Tout autre cas de figure relatif à l'âge du joueur fait l'objet d'un accord obligatoire du Bureau (cas de dérogation éventuels)**

Aucun joueur nouveau ne pourra être recruté par un club après le 31 décembre de la saison en cours. La date qui fera foi sera celle de l'envoi de la copie de la pièce d'identité (copie adressée au bureau pour ajout sur la liste).

Les joueurs suspendus par la FFF ne peuvent jouer dans le Challenge. Les joueurs radiés, quelle que soit leur fédération ne sont pas admis dans le challenge.

## **ARTICLE 5 : Assurance.**

Les équipes doivent être couvertes par une assurance, au minimum une Responsabilité Civile. Il est fortement conseillé aux Responsables d'équipes de collecter auprès de leurs joueurs des certificats médicaux d'aptitude à la pratique du football. A défaut, leur responsabilité pourrait être mise en jeu.

Un contrat Groupe est désormais en vigueur dans le cadre du Challenge dont le paiement s'effectue avec la cotisation d'inscription. **La cotisation est de 10 euros par an et par joueur inscrit sur la fiche technique de son équipe.**

Ce contrat présente les prestations suivantes :

- **Responsabilité Civile, Capital décès (12220 €), IPP (24400 €) et frais médicaux (500€).**

Ce contrat s'impose à toutes les équipes dès lors que l'Assemblée Générale a adoptée à la majorité l'adhésion à ce contrat Groupe.

La liste des joueurs de chaque équipe est remise à l'assureur en début de chaque saison. Un joueur non inscrit sur la liste qui jouerait dans le cadre du Challenge Celtic serait donc non assuré et engagerait la Responsabilité de son club.

**Une attestation d'assurance sera remise à chaque Responsable** d'équipe au plus tard un mois après l'inscription de leur équipe en début de saison.

## **TITRE II – DEROULEMENT DES COMPETITIONS.**

### **ARTICLE 6 : Le championnat.**

Il se compose de deux Divisions, les équipes disputant le championnat de leur catégorie d'âge. Les rencontres ont lieu par match aller uniquement, *ou match aller / retour*, sur le terrain du premier nommé sur le calendrier. En cas d'égalité à la fin du match réglementaire, une série de 5 tirs au but se déroulera. En cas de nouvelle égalité, des séries de 1 tir au but départageront les équipes.

Chaque rencontre donne lieu à l'attribution des points suivants :

- |                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| - Match gagné :                     | 4 points,            |
| - Match nul gagné aux tirs au but : | 3 points,            |
| - Match nul perdu aux tirs au but : | 2 points,            |
| - Match perdu :                     | 1 point,             |
| - Forfait :                         | 0 point (score 0-3). |

En fonction du nombre d'équipes engagées et donc des matchs à disputer, des play-off pourront être organisés par poule de 3, 4, ou 5 équipes. Dans ce cas, l'équipe arrivée en tête à l'issue de la saison régulière aura un bonus de 2 points pour les play-off .

En cas d'égalité de points au classement, que ce soit dans la saison régulière ou dans les play-off, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- En cas d'égalité de deux (ou de plus de deux) équipes, le résultat particulier de leur (s) match (s) servira à les départager (règle applicable en championnat play-off et coupe).
- En cas d'égalité au goal average particulier, et uniquement dans ce cas, le goal-average général sera retenu.

### **ARTICLE 7 : Les coupes**

Des coupes opposent d'une part les équipes de D1 entre elles et d'autre part les équipes de D II entre elles. L'organisation est faite par le bureau.

Les règles sont les mêmes que celles du championnat.

La feuille de résultat est à remplir et à renvoyer dans les mêmes conditions que pour un match de championnat.

La note de Fair-play est prise en compte pour les matchs de poule de demi finales et finales ou match de classement.

A l'issue de l'ensemble des matchs de Coupe un classement est établi et comptabilisé selon un coefficient (cf art 11) pour le Classement Général du SUPER TROPHEE

### **ARTICLE 8 : Le tournoi de sixte**

Un club volontaire, choisi parmi les candidats par le Bureau, organise le tournoi de Sixte. Il devra se soumettre au cahier des charges établi par le Challenge CELTIC. Il recevra une participation du Challenge, fixée par l'Assemblée Générale, incluse dans la cotisation annuelle.

La non-participation au tournoi entraîne une pénalité de 3 points au Super Trophée.

Un bonus pour le Super Trophée est attribué ainsi :

- Au vainqueur du tournoi : 2 points
- Au finaliste : 1 point

Attention : en cas de participation d'équipes extérieures, ce sont les 2 meilleures équipes du CHALLENGE qui bénéficieront de ces points.

Sous réserve de l'accord du Bureau qui doit être sollicité un mois au plus tard avant le tournoi, possibilité est donnée aux équipes de s'inscrire dans la Division de leur choix, mais dans ce cas, et en cas de victoire du Tournoi, aucun bonus au Super Trophée ne pourra être attribué. En outre, il n'est possible d'inscrire plusieurs équipes pour un même club qu'avec l'accord du Bureau, ce dernier se réservant le droit de refuser pour des raisons de bonne organisation.

### **ARTICLE 9 : Report d'une rencontre**

Les rencontres doivent se dérouler aux dates prévues par le calendrier. Le responsable de l'équipe qui reçoit doit contacter, au plus tard le jeudi, le responsable de l'équipe adverse pour lui fournir toute indication concernant le match. En cas de manquement à cette règle pouvant occasionner un litige, le Bureau statuera.

Toutefois, une rencontre peut être reportée dans quatre cas seulement :

- En cas d'intempéries qui provoquent la fermeture du terrain.
- A la demande d'une équipe, motivée par *courriel* au Bureau **10** jours au moins avant la date prévue du match. Après examen des raisons invoquées, le Bureau statuera sur la demande de report.
- A la demande d'une équipe (*au moins 4 jours* avant la date prévue du match) et avec l'accord de l'autre équipe. L'équipe ayant demandé le report doit prévenir le Bureau, quatre jours au moins avant la date initiale de la rencontre, proposer une nouvelle date, indiquer l'équipe qui organisera le match. Le Bureau validera ou fixera une nouvelle date auprès des deux équipes.
- A la demande d'une équipe (*au moins 4 jours* avant la date prévue du match) et en cas de désaccord entre les deux équipes, le Bureau statuera et/ou fixera éventuellement une nouvelle date qui s'imposera.

Le non-respect de l'ensemble de ces conditions entraînera la perte du match, par forfait, de l'équipe à l'origine du report.

Toutefois, aucun match de play-off ne pourra être reporté, sauf en cas d'intempéries.

### **ARTICLE 10 : Feuille de résultats.**

Les résultats sont envoyés par mail :

- au responsable du calendrier de la division concernée
- au responsable de la commission discipline
- *au responsable de la commission d'arbitrage, qui transmet au responsable d'éthique le cas échéant, s'il l'estime justifié.*

à l'aide de la feuille de résultat standard dans les 48 heures qui suivent le match, au plus tard. Les équipes qui ne respecteront pas cette règle pourront en fin de saison et à la seule initiative du Bureau, être sanctionnées (retrait de 20 points au Fair-play).

Outre le résultat de la rencontre, la feuille doit mentionner les notes d'appréciation (lettres de A à D) de fair-play et relatives aux :

- Conditions d'accueil, réception, après match :
- Déroulement de la rencontre, fair-play joueurs et dirigeants
- Arbitrage :

Dans le cas d'un forfait, l'équipe responsable sera notée d'un D, l'autre équipe d'un A.

**Les modalités de notation et de comptabilisation du fair-play sont détaillées en annexe 3 au présent règlement sous le titre « Nouveau système de notation de fair-play »**

### **ARTICLE 11 : Le Super Trophée.**

Il récompense les équipes qui réunissent les meilleures qualités sportives et de fair-play. Le calcul pour l'obtention du super trophée est la somme des éléments suivants :

- **A l'issue des play-off**, l'équipe classée première reçoit autant de points qu'il y a de clubs participant à la compétition. L'équipe classée deuxième reçoit un point de moins et ainsi de suite. A ce classement est appliqué un coefficient 3
- **Pour le fair-play**, l'équipe classée première à l'issue des play-off et de la coupe, reçoit autant de points qu'il y a de clubs participant à la compétition. L'équipe classée deuxième reçoit un point de moins et ainsi de suite. A ce classement est appliqué également un coefficient 3
- **A l'issue des matchs de Coupe** : l'équipe classée première reçoit autant de points qu'il y a de clubs participant à la compétition. L'équipe classée deuxième reçoit un point de moins et ainsi de suite. **A ce classement est appliqué un coefficient 1**
- A ces points sont ajoutés les points de bonus obtenus lors du Tournoi de Sixte. Sont retranchés les points de pénalité pour non-participation au tournoi de Sixte.

**L'équipe ou les équipes qui totalisent le plus de points remportent le Super Trophée.**

## **TITRE III – ARBITRAGE ET DISCIPLINE**

### **ARTICLE 12 : L'arbitrage**

Il est assuré par un représentant de l'équipe qui reçoit. A défaut, l'équipe visiteuse pourra fournir l'arbitre.

Une demande d'arbitre neutre peut être formulée auprès du Bureau. La demande doit être faite 8 jours au moins avant la date de la rencontre.

Le Bureau se réserve le droit de désigner un arbitre pour certaines rencontres de championnat ou de coupes.

Les Règles sont celles de la FFF à l'exception des remplacements et des exclusions :

- Remplacements : leur nombre n'est pas limité. Un joueur remplacé peut à nouveau entrer en jeu.
- Exclusions : les règles sont les suivantes :
  - Exclusion de 10 minutes avec remplacement dans les cas de mauvais esprit, nervosité excessive, propos inconvenants,
  - Exclusion de 10 minutes sans remplacement dans les cas d'anti-jeu, de comportement dangereux, d'engagement excessif,

- Exclusion définitive sans remplacement dans les cas d'agression, propos malveillants à l'égard de l'arbitre, crachats et autres faits graves.  
L'arbitre devra impérativement connaître ces règles.

### **ARTICLE 13 : La discipline**

Une commission de discipline, composée de 4 membres est saisie des litiges. Elle comprend un représentant du Bureau qui en sera le président, un membre du Bureau élu à l'année et 2 membres tirés au sort parmi les clubs non représentés au Bureau et non concernés par le litige.

En cas de partage des voix, la voix du Président de ladite commission comptera double.

Tout litige, incident, réclamation, soulevé avant, pendant, ou après le match doit être signifié par *courriel* au président de la commission de discipline dans les huit jours suivants la rencontre en cause. Le Bureau peut également saisir la commission de discipline, même en l'absence de demande d'un club.

Le président convoque les parties intéressées par *courriel*. La commission statuera, par vote, dans les 15 jours suivant la réception du *courriel*, même en l'absence d'une ou des parties convoquées.

Les sanctions sont laissées à l'initiative de la commission. Elles sont sans appel, propres à l'esprit du Challenge Celtic.

D'autre part, afin d'harmoniser et classer les types de sanctions, une codification des sanctions est créée. Elle figure en annexe du présent règlement (**cf. annexe 1**).

## **TITRE IV – VIE DU CHALLENGE**

### **ARTICLE 14 : Les réunions**

Durant la saison, une réunion mensuelle est organisée. La participation de chaque équipe est obligatoire, sous peine d'une pénalité financière de 40 euros si aucun représentant de toute équipe inscrite n'est présent à la réunion et de 20 euros si le représentant est présent à la réunion mais n'assiste au repas qui y fait suite. L'équipe non représentée à plus de 3 réunions dans l'année sera passible *d'une sanction pouvant aller du retrait de points (avec ou sans sursis)* jusqu'à l'exclusion du Challenge.

La participation financière au repas qui suit la réunion est fixée par l'Assemblée Générale. Même s'il ne participe pas au repas, le club absent devra payer l'intégralité de son repas au club organisateur.

La présence de chaque équipe à l'Assemblée générale de fin de saison est obligatoire. Le paiement du repas prévu lors de cette réunion s'effectue en début de chaque saison.

### **ARTICLE 15 : Compte-rendu financier du Challenge**

Après sa présentation du Bureau, le (s) trésorier (s) soumettra (ont) les comptes à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Deux commissaires aux comptes seront élus et chargés de vérifier les comptes présentés par le (s) trésorier (s). Ils ne peuvent être membres du bureau pendant la durée de leur mandat.

### **ARTICLE 16 : Modifications**

Toute modification de ce règlement intérieur doit être voté en Assemblée Générale.

### **ARTICLE 17 : Verre de l'amitié**

A l'issue de chaque rencontre, et selon la tradition du Challenge Celtic, l'équipe qui reçoit propose à l'équipe visiteuse un « verre de l'amitié » dans de bonnes conditions de réception. Il n'est en aucun cas possible de vendre toute boisson alcoolisée sans licence IV l'y autorisant. D'autre part, le bon sens et la raison dissuaderont les acteurs du Challenge d'une consommation d'alcool pouvant mettre en péril leur propre

sécurité. Le Challenge Celtic ne saurait être tenu pour Responsable de tout accident lié à ce manque de prudence.

### **ARTICLE 18 :**

Dans le cadre du Challenge CELTIC, et selon les modalités d'assurance définies par l'art. 5, il est autorisé, hors compétition organisée par le Bureau, la mise en place de « tournoi (s) SENIORS » ouvert (s) aux joueurs inscrits sur les listes et âgés de 50 ans ou plus. Ces joueurs devront fournir un certificat médical autorisant la pratique du football en début de saison. Les tournois organisés librement par les équipes participantes pourront se jouer en même temps que les dates officielles fixées par le calendrier du Challenge à la condition expresse que le calendrier soit communiqué au Bureau au moins 15 jours avant le Tournoi et sous réserve de son accord. Chaque tournoi organisé devra faire l'objet pour accord d'une demande préalable au Président du Challenge. Enfin, une équipe inscrite en Division des + de 50 ans doit inscrire dans le même temps une équipe en D1 ou en D2

### **ARTICLE 19 :**

Tous les litiges n'ayant pu être répertoriés dans ce règlement seront traités par le bureau et lui seul. Les décisions seront sans appel.

**Fin**

*Association de type loi 1901  
Non soumise à la TVA  
Siret n° 421 118 597 00028  
Siège social : 240 Avenue du Médoc  
33 320 EYSINES*

## **Annexe 1 :**

### **BAREME COMMISSION DE DISCIPLINE CHALLENGE CELTIC**

(Établi le 26 juillet 2003 et mis à jour le 4 juin 2010)

#### **Article 1 :**

Le(s) joueur(s) ou le Responsable d'équipe qui déclenche une bagarre avec un adversaire, un arbitre ou un co-équipier :

**de 4 matchs de suspension à radiation temporaire ou définitive**

#### **Article 2 :**

Le(s) joueur(s) ou le Responsable d'équipe qui insulte un adversaire, un arbitre voire un co-équipier :

**de 2 à 4 matchs de suspension**

#### **Article 3 :**

Le(s) joueur(s) ou le Responsable d'équipe qui quitte prématurément le terrain :

**de 5 à 20 points de retrait au fair play à l'équipe  
de aucune sanction à 0 point de classement à l'équipe**

#### **Article 4 :**

Le(s) joueurs non inscrit(s) au CHALLENGE CELTIC qui participerait à un match :

**De 3 matchs de suspension à suspension une saison pour le joueur  
De aucune sanction à match perdu pour l'équipe  
De 1 match à 5 matchs de suspension pour le Responsable**

#### **Article 5 :**

L'équipe qui ne fournit pas d'arbitre (centre et/ou touches) :

**De 0 points à 20 points de retrait au fair play à l'équipe  
De aucune sanction à 0 points de classement à l'équipe**

#### **Article 6 :**

Tous les cas non évoqués par le présent barème restent à la discrétion de la Commission de Discipline.

#### **Article 7 :**

Toute sanction du présent Barème pourra être remplacée par un nombre de matchs à arbitrer par le sanctionné, le nombre de matchs étant librement fixé par la Commission de Discipline ou d'Éthique

#### **Article 8 :**

Toute(s) absence(s) non justifiée(s) aux convocations de la Commission Discipline ou d'Éthique:

**Retrait de 4 points au classement**

#### **Article 9:**

**La Commission de Discipline se réserve le droit de retirer 4 points au classement à l'équipe ou aux équipes concernées ( et note D au au Fair play ) pour tout motif évoqué ci-dessus**

**Retrait de 4 points au classement**

**Article 10 :** Le Bureau se réserve le droit de modifier le présent barème à tout moment après accord de l'Assemblée Générale

## **Annexe 2**

### **Annexe à l'article 13**

## **LA COMMISSION D'ETHIQUE**

### **ELECTION**

La commission d'éthique est composée de 5 membres désignés par le bureau pour une durée d'un an. Elle est présidée par un de ses membres choisis par ses pairs.

### **ATTRIBUTIONS**

La commission d'éthique intervient dans les domaines du FAIR-PLAY, des valeurs morales et de l'esprit du CHALLENGE.

Sa mission est de responsabiliser les dirigeants et responsables d'équipes sur ces valeurs fondamentales dans l'application de la charte

### **FONCTIONS**

La commission d'éthique peut être saisie sur simple appel téléphonique.

- par elle même
- par le bureau
- par une équipe pour des faits qui la concerne.
- par la commission de discipline pour la gestion d'un évènement

pour lequel elle souhaiterait son intervention.

Un représentant de la commission sera présent à chaque réunion mensuelle.

Lors de sa saisie, elle convoquera les responsables concernés par courriel sous quinzaine.

### **POUVOIRS DECISIONNAIRES**

#### **■ POUVOIRS DECISIONNAIRES**

- La présence aux convocations de la commission est obligatoire. Une absence injustifiée entraînera une mesure disciplinaire (voir article 8 du R. I.)
- Aucune activité au sein du challenge ne pourra être reprise par un responsable (ou un joueur), tant que les sanctions ne seront pas effectuées
- Cette commission est indépendante et souveraine. Ses décisions sont sans appel
- La commission d'Ethique dispose d'un pouvoir de sanction de 2 niveaux :
- Librement en matière de points du Fair-play et dans la limite du Barème annexé au Règlement intérieur (RI)
- En accord avec le Bureau pour tout autre type de sanction, dans la limite du Barème de la Commission de Discipline annexé au RI et selon proposition de sanction faite par la Commission d'Ethique

## ■ **Annexe 3**

### **NOUVEAU SYSTEME DE NOTATION FAIR PLAY** **(Modifié le 5 sept 2009)**

#### **1) LA NOTATION DES EQUIPES**

a) Chaque équipe donne une appréciation sur l'accueil

Il existe **6** types d'appréciation :

<b>A+</b>	correspond à	5 sur 5
<b>A-</b>		4 sur 5
<b>B</b>		3 sur 5
<b>C</b>		2 sur 5
<b>D+</b>		1 sur 5
<b>D-</b>		0 sur 5

b) Chaque équipe donne une appréciation **sur le match**

Il existe **9** types d'appréciation :

<b>A+</b>	correspond à une note de	10 sur 10
<b>A-</b>		9 sur 10
<b>B+</b>		8 sur 10
<b>B -</b>		7 sur 10
<b>C+</b>		6 sur 10
<b>C-</b>		5 sur 10
<b>D+</b>		4 sur 10
<b>D-</b>		3 sur 10
<b>E</b>		0 sur 10

c) Chaque équipe donne une appréciation **sur l'arbitre**

Le barème est le même que pour l'accueil

(Rappel cette appréciation n'est pas comptabilisée pour le classement du fair-play)

#### **2) LA COMPTABILISATION DES NOTES et LE CLASSEMENT DEFINITIF**

L'appréciation sur l'accueil est comptabilisée au coefficient 1

L'appréciation sur le match est comptabilisée au coefficient 2

Le Bureau comptabilise le nombre de chaque lettre de chaque équipe et transforme ces appréciations en nombre de points.

**Un classement par quartile est régulièrement diffusé selon les classements intermédiaires ci après. Au terme de la saison un prix du fair play est attribué aux équipes du quartile A.**

**Chaque équipe d'un même quartile totalise le même nombre de points pour le Super Trophée selon le barème suivant**

**1<sup>er</sup> Quartile : 16 points**

**2<sup>e</sup> Quartile : 12 points**

**3<sup>e</sup> Quartile : 8 points**

**4<sup>e</sup> Quartile : 4 points**

### 3) LES CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES

Barème par journée

Quartile A = 4 + (9x2) = 22 pts ; Quartile B = 3 + (7x2) = 17 pts ; Quartile C = 2 + (5x2) = 12 pts ; Quartile D = 0 + (3x2) = 6 pts

#### BAREME D1 :

##### A l'issue de la journée 4

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	88 points
QUARTILE B : .....	68 points
QUARTILE C : .....	48 points
QUARTILE D : .....	24 points

##### A l'issue de la journée 8

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	176 points
QUARTILE B : .....	136 points
QUARTILE C : .....	96 points
QUARTILE D : .....	48 points

##### A l'issue de la journée 12

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	264 points
QUARTILE B : .....	204 points
QUARTILE C : .....	144 points
QUARTILE D : .....	72 points

##### A l'issue de la journée 15

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	330 points
QUARTILE B : .....	255 points
QUARTILE C : .....	180 points
QUARTILE D : .....	90 points

##### A l'issue de la journée COUPE J3

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	396 points
QUARTILE B : .....	306 points
QUARTILE C : .....	216 points
QUARTILE D : .....	108 points

##### A l'issue de la journée PLAY OFF 3 ET DEFINITIF

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	462 points
QUARTILE B : .....	357 points
QUARTILE C : .....	252 points
QUARTILE D : .....	126 points

#### BAREME D2 :

##### A l'issue de la journée 4

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	88 points
QUARTILE B : .....	68 points
QUARTILE C : .....	48 points
QUARTILE D : .....	24 points

##### A l'issue de la journée 8

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	176 points
QUARTILE B : .....	136 points
QUARTILE C : .....	96 points
QUARTILE D : .....	48 points

##### A l'issue de la journée 11

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	242 points
QUARTILE B : .....	187 points
QUARTILE C : .....	132 points
QUARTILE D : .....	66 points

##### A l'issue de la journée COUPE 1/2 finales

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	330 points
QUARTILE B : .....	255 points
QUARTILE C : .....	180 points
QUARTILE D : .....	90 points

##### A l'issue de la journée PLAY OFF 5

QUARTILE A : les équipes qui comptabiliseront au minimum	440 points
QUARTILE B : .....	340 points
QUARTILE C : .....	240 points
QUARTILE D : .....	120 points